

Résiliation de mon contrat au cours minerve

Par john, le 10/11/2012 à 18:30

Bonjour,pat76

Concernant ma demande de résiliation au cours minerve j'ai donc pris rendez-vous avec une assistante sociale afin d'obtenir une attestation comme vous m'avez dit mais le seul problème c'est que je n'ai que 23 ans (je ne l'ai pas préciser dans mon premier message) donc la personne au téléphone m'a dit que je devais plûtot voir avec la mission locale étant donné mon âge .

j'ai par ailleurs fait opposition a ma banque afin de bloquer les prélèvements donc je suis tranquille de ce coté là j'ai également reçu un courrier de minerve mais je m'inquiète pas trop mais est-ce vraiment obligatoire d'avoir une attestation d'une assistante sociale justifiant mes difficultés financières ou je peut simplement leur envoyer ma lettre de résiliation ?

Par pat76, le 16/11/2012 à 16:54

Bonjour

L'attestation de l'assistante sociale où d'un responsable de la mission locale donnera plus de poids au motif de la lettre de résiliation que sont, vos difficultés financières.